



UNIVERSITÉ DE NANTES

Cadre réservé à l'administration
N° d'Anonymat :

Cadre réservé aux correcteurs
Note :

Concours ITRF - Session 2019

Épreuve d'admissibilité : épreuve écrite

Concours : ASSISTANT INGENIEUR

BAP : J

Nature : Traitement de questions et résolution de cas pratiques

Emploi-type : Gestion Administrative

Durée : 3 heures

Coefficient : 4

DATE : 12 juin 2019

Centre organisateur : Université de Nantes

Consignes :

- Répondre directement sur le document.
- Vérifier, dès la remise du sujet, que celui-ci comporte bien 41 feuilles, y compris celle-ci.
- Seuls les stylos et la règle sont autorisés.
- Tout autre document, la calculatrice et le téléphone portable sont interdits.
- Les documents dits « annexes » ne seront pas récupérés à l'issue de l'épreuve. Vous pouvez donc les annoter, les surligner...

Attention!

Il vous est rappelé que :

- Votre identité ne doit figurer que dans la partie du coin en-tête de la copie (ou des copies) mise(s) à votre disposition.
- Toute mention d'identité ou insertion de signe distinctif portées sur toute autre partie de la copie (ou des copies) que vous remettrez en fin d'épreuve mènera à l'annulation de votre épreuve.
- Si vous deviez utiliser une appellation d'en-tête dans les rédactions de réponse, vous utiliserez « Madame X », « Monsieur X » et non pas un nom arbitrairement choisi qui pourrait rompre l'anonymat de votre copie et mener à l'annulation de votre épreuve

SOMMAIRE ET BAREME GENERAL DE L'EPREUVE (100 points)

Première partie :

Question(s) relative(s) au domaine des ressources humaines

Barème : 20 points (se référer à chacune des questions pour le détail du barème)
Page 3 à 5

Deuxième partie :

Question(s) relative(s) au domaine de la recherche

Barème : 20 points (se référer à chacune des questions pour le détail du barème)
Page 6 et 7

Troisième partie :

Question(s) relative(s) au domaine du pilotage

Barème : 20 points (se référer à chacune des questions pour le détail du barème)
Page 8 à 10

Quatrième partie :

Question(s) relative(s) au domaine des finances

Barème : 20 points (se référer à chacune des questions pour le détail du barème)
Page 11 à 13

Cinquième partie :

Question(s) relative(s) au domaine de la formation et de la vie universitaire

Barème : 20 points (se référer à chacune des questions pour le détail du barème)
Page 14 à 17

Annexe(s) à l'appui de la question Formation et vie universitaire

Pages 18 à 29

Annexe(s) à l'appui de la question Ressources Humaines

Pages 30 à 41

PREMIERE PARTIE :

QUESTION SUR LE DOMAINE DES RESSOURCES HUMAINES (20 POINTS)

QUESTION 1- Cas pratique :

Documents à l'appui :

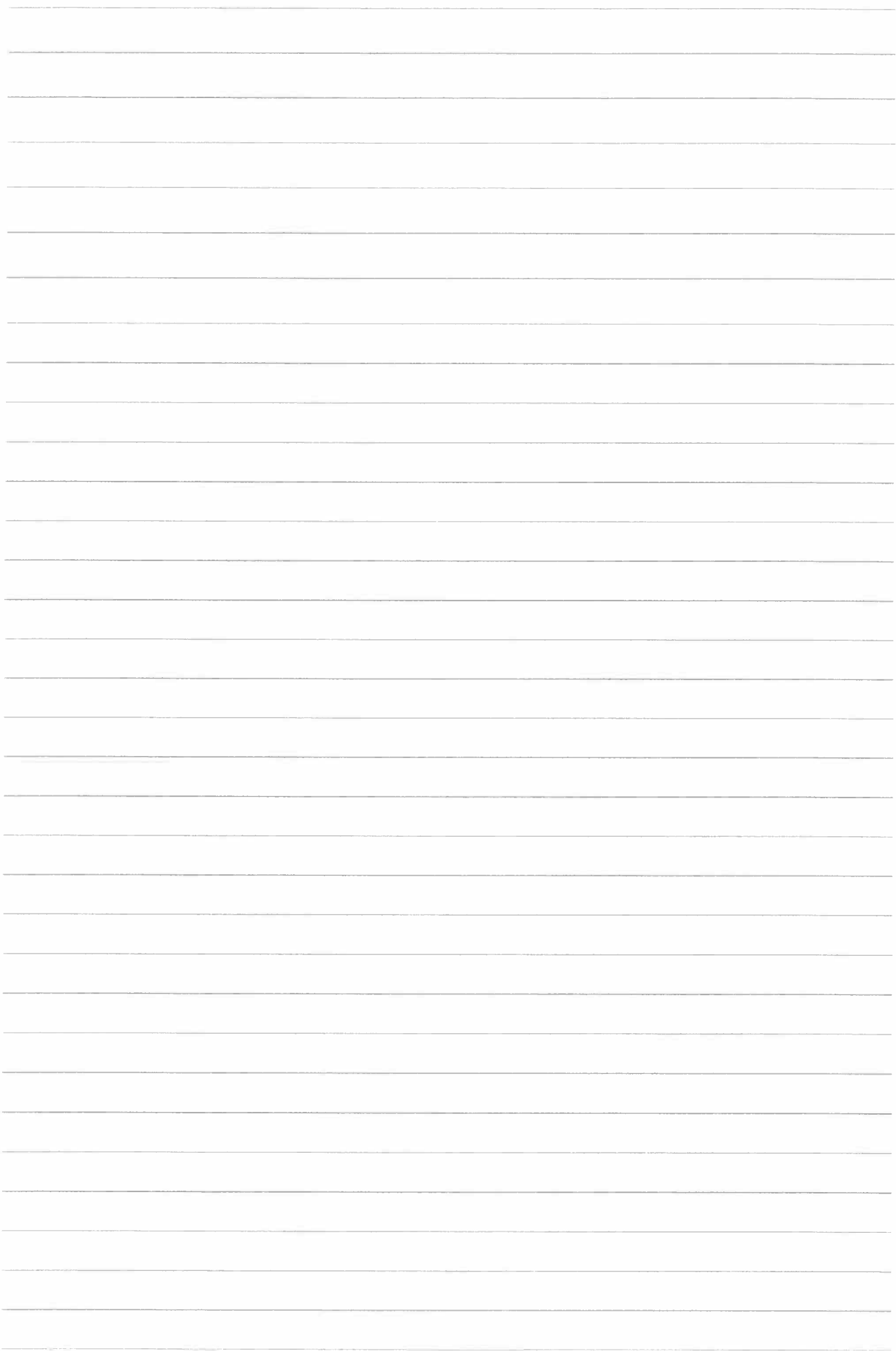
Décret n° 2017-105 du 27 janvier 2017 relatif à l'exercice d'activités privées par des agents publics et certains agents contractuels de droit privé ayant cessé leurs fonctions, aux cumuls d'activités et à la commission de déontologie de la fonction publique

Vous êtes affecté.e au service de la DRH de l'université **X** et vous êtes interrogé.e par un agent de l'université sur les possibilités de cumul d'activités accessoires car il.elle a pour projet de création d'entreprise dans les mois à venir.

Vous devez lui adresser une réponse écrite lui précisant les conditions (1) et les délais (2) pour adresser sa demande de cumul.

Vous lui indiquerez également pour information la procédure de traitement (3) et les délais de réponse de l'administration (4) et les suites éventuelles pouvant être envisagées à l'issue de première période de cumul et à l'issue d'une éventuelle période de renouvellement (5).





TROISIEME PARTIE :

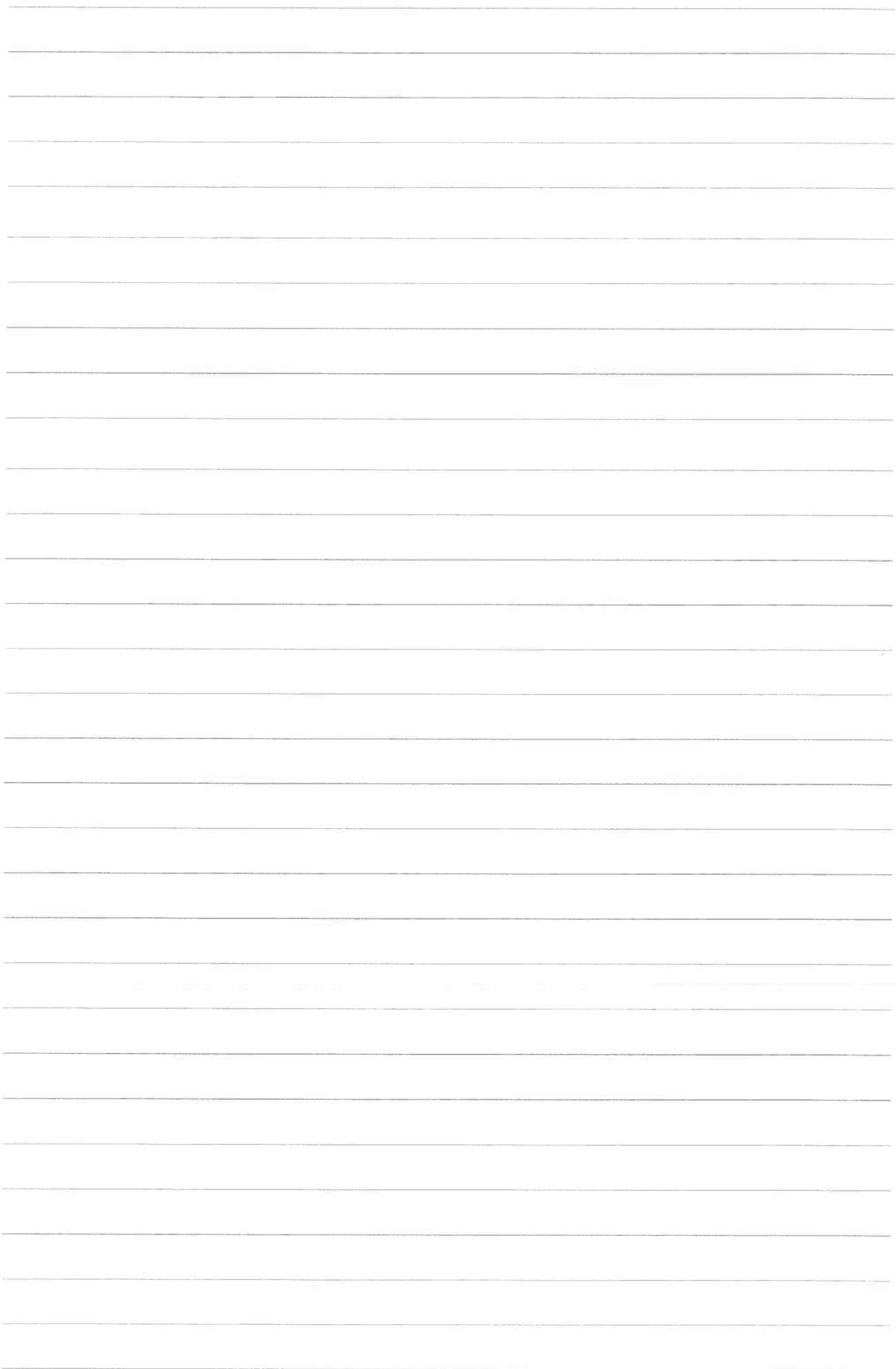
QUESTION SUR LE DOMAINE DU PILOTAGE (20 POINTS)

QUESTION 1- (15 pts)

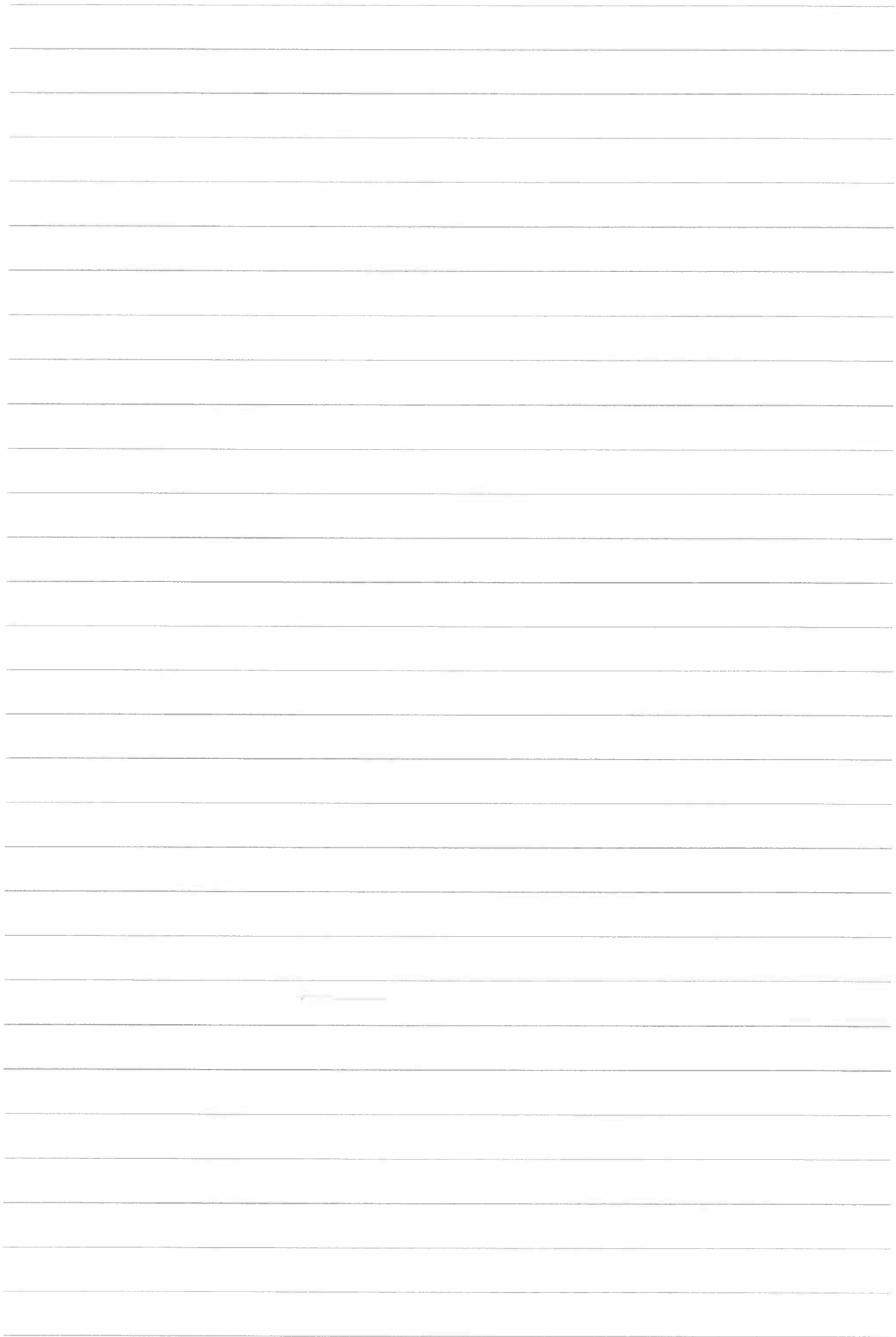
Le Haut Conseil à l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES) est en charge d'évaluer les établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche principalement sur trois volets :

- Evaluation des établissements,
- Evaluation des formations,
- Evaluation des Unités de Recherches

Lister les différentes étapes des processus pilotés par le HCERES sur **deux des trois volets au choix** (établissement, formation et recherche) qui concernent les universités







CINQUIEME PARTIE :

QUESTION SUR LE DOMAINE FORMATION et VIE UNIVERSITAIRE (20 POINTS)

Documents à l'appui :

Article L.841-5 du code de l'éducation

Articles D.841-2 et D841-11 du code de l'éducation

Circulaire n°2019-029 publiée au bulletin officiel du 21 mars 2019

Vous êtes assistant-ingénieur au service de la vie étudiante de l'université de **X**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

L'établissement compte, au 15 octobre 2018, 20.000 étudiants inscrits en formation initiale et 2350 étudiants en formation continue.

Vous devez rédiger une note synthétique pour la directrice au sujet de la nouvelle contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) répondant notamment aux questions suivantes :

1. Qui est redevable de la CVEC et pour quel montant ?
2. Quel est l'organisme collecteur de la CVEC ?
3. Quels sont les montants escomptés à percevoir par l'université de **X** et à quelles échéances pour l'année 2018/2019 sur la base des effectifs au 15 octobre ?
4. A quoi la CVEC peut-elle être destinée ?
5. Quels sont les services de l'université de X qui seront destinataires des financements CVEC ?
6. Quelle est la part minimale qui sera allouée pour la médecine des étudiants et quel montant sera alors perçu par le service de santé des étudiants de l'université de XXX pour 2018/19 sur la base des effectifs au 15 octobre ?
7. Quelles actions ce service pourrait-il mener pour la santé des étudiants ?



A series of horizontal lines for writing, consisting of 28 evenly spaced lines across the page.

